GRILLES DES SALAIRES MINIMUMS

En vigueur au 1^{er} janvier 2023, en francs suisses

ERSONNEL D'ATELIER	
1 Électromécanicien-ne en automobiles ou technicien ES avec brevet fédéral	5'850
2 Mécatronicien-ne d'automobiles au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'650
c) après 2 ans de pratique	4'850
3 Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'150
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350
c) après 2 ans de pratique	4'650
4 Assistant-e mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (AFP) -	
Monteur en pneumatique	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	3'900
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'050
c) après 2 ans de pratique	4'250
5 Personnel non qualifié - Préparateur optique et technique des véhicules	4'000

MAGASINIERS	
6 Gestionnaire du commerce de détail au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'150
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350
c) après 2 ans de pratique	4'650
7 Assistant-e du commerce de détail - Logistique des pièces détachées (AFP)	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	3'900
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'050
c) après 2 ans de pratique	4'250
8 Personnel non qualifié de magasin	4'000

PERSONNEL CARROSSERIE-PEINTURE	
9 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière avec brevet fédéral	5'850
10 Carrossier-tôlier /Carrossière-tôlière au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'650
c) après 2 ans de pratique	4'850
11 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre avec brevet fédéral	5'850
12 Carrossier-peintre /Carrossière-peintre au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'350
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'650
c) après 2 ans de pratique	4'850

Annexe 1 suite

APPRENTIS	
13 Mécatronicien-ne d'automobiles en formation	
a) 1 ^{ère} année	700
b) 2 ^{ème} année	850
c) 3 ^{ème} année	1'050
d) 4 ^{eme} année	1'300
14 Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles en formation	
a) 1 ^{ère} année	650
b) 2 ^{ème} année	800
c) 3 ^{eme} année	1'000
15 Assistant-e mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (AFP) -	
Monteur en pneumatique en formation	
a) 1 ^{ère} année b) 2 ^{eme} année	600
,	750
16 Gestionnaire du commerce de détail en formation	
a) 1 ^{ère} année	670
b) 2 ^{ème} année c) 3 ^{eme} année	850
-1	1'185
17 Assistant-e du commerce de détail - Logistique des pièces détachées (AFP) en formation	670
a) 1 ^{ère} année b) 2 ^{eme} année	670
	850
18 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière en formation a) 1 ^{ère} année	700
, had	700
	850
c) 3 ^{eme} année d) 4 ^{eme} année	1'050
~1	1'300
19 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre en formation a) 1 ^{ère} année	700
a) 1 ^{ere} année b) 2 ^{ème} année	700
) have	850
c) 3 ^{eme} année d) 4 ^{eme} année	1'050
u) + ainiee	1'300